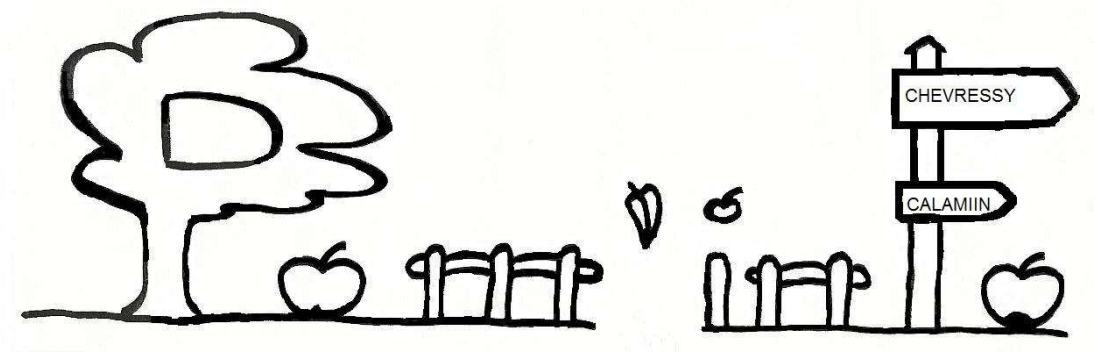

Billet du Syndic

Gestion des infrastructures

La gestion du patrimoine de notre commune se révèle être d'une grande importance. Les infrastructures de nos réseaux, que ce soient des routes, des canalisations d'évacuation, des conduites d'eau potable ou toutes autres énergies mises en place ces dernières décennies, représentent un capital important.

La municipalité souhaite continuer à entretenir ces ouvrages et à améliorer ces services. C'est pour cela qu'elle étudie les mesures à prendre à l'aide de différents plans directeurs. C'est avec le PGEE (plan directeur d'évacuation des eaux), le PACom (plan d'affectation communal), le PDDE (plan directeur de la distribution de l'eau) et notre nouvelle étude sur la mobilité que nous souhaitons travailler. L'ensemble de ces dossiers permettent d'obtenir un état de nos installations, de fixer les priorités de renouvellement et d'anticiper leurs financements.
Ils accompagneront la mise en place de notre politique de renouvellement pour ces prochaines années, en lien avec notre capacité financière. C'est en adoptant le principe du « pollueur-payeur » ou de « l'utilisateur-payeur », qui se doit d'être respecté, que la municipalité doit, en tout état de cause, se projeter dans l'avenir.

Car ce n'est pas uniquement l'impôt qui doit prendre en charge ces centres de coût. C'est pour cela que l'ensemble de nos taxes et règlements devra, probablement, être revu ces prochaines années afin de répondre à cet objectif.

Alors que les marchés financiers intègrent de plus en plus de craintes liées à l'inflation et que l'inquiétude gagne les investisseurs, les collectivités se doivent de poursuivre leurs actions, dans cette période d'incertitude, en investissant dans des projets qui améliorent notre quotidien et nos besoins.

C'est parti pour 24 mois de travaux !

Après la mise à l'enquête publique et plusieurs mois de préparation et d'appels d'offres, un des plus grands projets de cette législature a débuté. Le réaménagement des routes cantonales 422, 425, 426, et la construction du giratoire ORIF, suivi par une piste de mobilité douce.
Sous la gestion de la direction générale de la mobilité et des routes de l'État de Vaud et de la commune de Pomy, les premières phases des travaux se sont déroulées selon la planification initiale. Bien conscients des désagréments occasionnés, cet ouvrage apportera un nouvel accès sécurisé, entre Yverdon-les-Bains et Pomy, pour l'ensemble des usagers.

Le dynamisme dont fait preuve votre municipalité permet de mettre en place de grands projets et c'est dans cette optique qu'elle travaille, en améliorant la qualité des services proposés à la population.

Nombreuses sont les manifestations qui ont eu lieu dans notre commune. Les festivités prévues lors du 75ème anniversaire de la fanfare la Villageoise de Pomy, du 3 et 4 septembre prochain ainsi que les 90 ans de la Jeunesse lors du week-end du Jeûne Fédéral, du 16 au 18 septembre, prouvent que nos sociétés sont actives et bien présentes dans le quotidien de tous.

Mais nous voilà déjà tournés vers l'année 2023 qui sera dédiée au sport avec l'accueil d'une compétition cycliste internationale, le tour du Pays de Vaud. Cette épreuve de niveau international met en exergue les coureurs de demain. C'est à travers ce genre de compétition que nous souhaitons encourager le sport pour tous.

Comme vous pouvez le constater, votre exécutif est constamment à la recherche de solutions afin de répondre aux différents défis qui se présenteront à lui lors de cette législature et c'est avec l'ensemble des collaborateurs de l'administration et du soutien de la population que nous y parviendrons.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui s'investissent pour notre collectivité et qui font vivre notre village. Je vous souhaite plein succès dans vos activités, la santé et un bel été !

Yvan Débieux
Syndic

TPV 2023

La 53ème édition du Tour du Pays de Vaud passera par Pomy, en 2023. Après une édition 2022 remportée par le coureur Suisse Jan Christen, le départ de la 3ème étape partira de notre village. Le 28 mai 2023, la caravane et les coureurs s'élanceront depuis le centre du village et après avoir effectué une boucle de plus de 100 km rejoindront l'arrivée à Pomy.

Tour du Pays de Vaud

UCI COUPE DES NATIONS JUNIORS

Classée UCI « coupe des nations juniors », cette course est composée des champions de demain. Avec plus de 22 équipes nationales et régionales provenant d'Australie, du Canada, des USA, ainsi que de nombreux pays d'Europe, tels que la France, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, la Slovénie et sans oublier les sélections régionales, romandes et suisses.
Néanmoins, qu'ils roulent à l'avant ou un peu plus à l'arrière, chaque athlète mérite d'être encouragé et soutenu. C'est pour ces jeunes coureurs une première expérience dans une course d'envergure internationale.
Le Tour du Pays tient son rôle de tremplin et de révélateur des champions de demain.

Cette épreuve est une belle vitrine pour le canton, elle permet de mettre en lumière notre région, de profiter de nos infrastructures et d'encourager la pratique du sport, plus particulièrement celle du vélo.
Lors de l'étape Poméranne, de nombreuses animations seront organisées sur le site de départ et d'arrivée. Afin que tous les spectateurs puissent se divertir et profiter de cette belle journée.
Nous nous réjouissons d'accueillir cet événement et souhaitons la bienvenue aux équipes nationales et régionales qui composent le peloton.

Nouveaux habitants

C'est avec un grand plaisir que la Municipalité a accueilli vendredi 6 mai les nouveaux habitants de la commune. Cela faisait plus de 2 ans que la manifestation ne s'était plus déroulée.
De nombreuses jeunes familles, avec enfants, étaient présentes. Après une partie officielle présentant la commune et ses nombreux projets, les convives ont pu se restaurer auprès d'un buffet composé uniquement de produits locaux.

Les jeunes citoyens qui ont atteint l'âge de 18 ans, ont été conviés et un ouvrage sur la politique vaudoise leur a été offert.
Toutes et tous ont été encouragés à rejoindre les activités politiques locales en participant au prochain conseil général.

Airbnb Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE) Modification légale dès le 1er juillet 2022

Cette adaptation vise principalement l'encadrement des locations ou sous-locations de tout ou partie d'un logement par l'intermédiaire de plateformes d'hébergement en ligne telles qu'Airbnb. Les éléments principaux de cette révision légale sont les suivants :

1. **Obligation pour les loueurs de s'annoncer aux autorités communales** (art. 4a, 74c LEAE)
   - Permet aux communes d'être tenues informées des activités de location sur leur territoire
   - Permet aux communes de s'assurer de l'effectivité de l'encaissement de la taxe de séjour
   - Facilite le contrôle du nombre de nuits de location

2. **Obligation pour les communes de tenir un registre des loueurs** (art. 74d LEAE)
   - Permet aux communes de mettre en place et de tenir un registre à jour dans le cadre fixé

3. **Obligation pour les loueurs de tenir un registre des hôtes** (art. 74c al. 3 et 4 LEAE)
   - Même obligation que les hôteliers par la législation applicable (contrôle des personnes hébergées au moyen d'une pièce d'identité, et périodes précises d'hébergement)

4. **Surveillance** (art. 89 LEAE)
   - Les communes sont chargées de la surveillance du respect du cadre légal sur leur territoire

5. **Nécessité d'une autorisation de changement d'affectation en cas de location de plus de 90 jours par année civile d'un logement jusqu'alors loué en la forme traditionnelle** (art. 15 al. 2 RLPPPL)
   - Dans les districts touchés par la pénurie de logements, celui qui mettait en location un logement sous la forme traditionnelle et souhaite désormais le louer via une plateforme de type Airbnb pour une durée prévue de plus de 90 jours par année civile doit obtenir au préalable une autorisation de changement d'affectation.

   La Police cantonale du commerce se tient à disposition pour tout complément d'information au 021 316 46 01 ou info.pcc@vd.ch.

agglo**y** CHAMBLON • CHESEAUX-NORÉAZ • GRANDSON • MONTAGNY
POMY • TREYCOVAGNES • VALEYRES • YVERDON-LES-BAINS

Le projet d'agglomération de 4e génération est en cours d'examen

Depuis son dépôt à Berne, le 15 septembre 2021, le projet d'agglomération de 4e génération (PA4) est en cours d'examen. Un échange technique entre les représentants du projet et l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a eu lieu en février 2022.

Au début du mois de juillet 2022, l'agglomération recevra un projet d'évaluation qui fera l'objet d'un ultime échange entre services à la fin du mois d'août. Le dossier partira ensuite au Conseil fédéral et l'adoption par les chambres est attendue pour l'automne 2023.

Si le dossier reçoit une évaluation favorable, les communes de l'agglomération yverdonnoise pourront bénéficier de cofinancements fédéraux pour des mesures infrastructurelles liées à la mobilité à réaliser entre 2024 et 2028.

Pour plus de renseignements sur le projet, nous vous invitons à consulter notre page internet : https://www.aggloy.ch/projet-agglomeration-2021/

Une nouvelle liaison pour les piétons et vélos entre Pomy et Yverdon-les-Bains

Les travaux de réaménagement sur la route cantonale entre la commune de Pomy et la ville d'Yverdon-les-Bains ont démarré le 4 avril 2022. Le projet, élaboré conjointement par le Canton et la commune de Pomy, permettra de réaliser un nouvel itinéraire sûr et direct pour les piétons et les vélos.

Le projet de réhabilitation s'étalera sur trois tronçons d'une longueur totale de **2,3 kilomètres**, respectivement sur les routes de Moudon (RC 422), de Pomy (RC 426) et sur la RC 425. L'objectif principal réside dans la création d'une liaison le long de la route cantonale entre le centre de l'ORIF et le village, avec la réalisation d'une piste mixte piétons/vélos au sud de la route et séparée de celle-ci par une bande herbeuse. La fin des travaux est prévue pour 2024.

Inscrit dans le cadre du projet d'agglomération yverdonnoise, cette mesure bénéficie d'un subventionnement de CHF 255'000.- de la Confédération dans le cadre de la politique fédérale des agglomérations.

La première étape du projet sur le chemin de Calamin, situé à l'entrée sud-est de la ville d'Yverdon-les-Bains en liaison avec la commune de Pomy, a d'ores et déjà été réalisée en 2019. Les travaux ont permis la réfection de la chaussée et l'aménagement d'un trottoir mixte (piétons et cycles en montée) offrant ainsi un cheminement de qualité pour la mobilité douce, entre le restaurant Maison-Blanche et le centre ORIF.

Pour de plus amples détails sur ce projet, rendez-vous sur notre site internet : https://www.aggloy.ch/projets/mobilite-douce-orif-calamin-pomy-yverdon/

Suppression de la page du contrôle des habitants

Depuis cette année, la municipalité a décidé de supprimer la page informative des arrivées, des départs, des naissances ainsi que des décès survenus au cours de l'année précédente.

En effet, les administrations publiques soumises à la LPrD (Loi sur la protection des données) doivent s'assurer que les principes généraux en matière de protection des données sont respectés.

La diffusion de données personnelles au travers d'un journal communal, diffusé à large échelle ainsi que sur internet, ne garantit pas, à notre sens, ces différents principes (entre autres la légalité, la sécurité et le consentement).

Nous devons également être attentifs à ne pas transmettre de données de personnes ayant formulé, par exemple, une demande de confidentialité.

Matériel de vote lors de scrutins

Nous souhaitons rappeler quelques règles en matière de votation. Nous constatons que lors de quasi chaque scrutin, du matériel de vote ne peut pas être pris en compte, en voici les raisons principales :

1. **Il manque la signature sur la carte de vote (erreur très fréquente)**

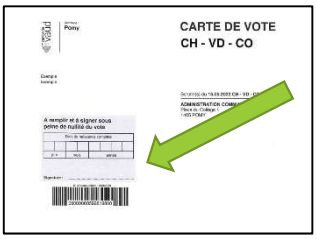

Contrôlez que vous avez apposé votre date de naissance et **signature** sur la carte de vote.

2. **Le matériel de vote arrive trop tard, souvent le lundi ou mardi suivant le dimanche de vote (erreur assez fréquente)**

Déposez votre matériel de vote dans la boîte aux lettres de l'administration jusqu'au dimanche du scrutin, 11h dernier délai.

OU

Affranchissez votre matériel de vote (de préférence en courrier A) et glissez-le dans une boîte aux lettres postale suffisamment tôt afin de garantir une distribution dans les délais.

3. **La carte de vote se trouve dans l'enveloppe jaune avec le bulletin de vote (erreur occasionnelle)**

La carte de vote ne doit pas se trouver dans l'enveloppe jaune, il faut y insérer uniquement votre bulletin de vote.

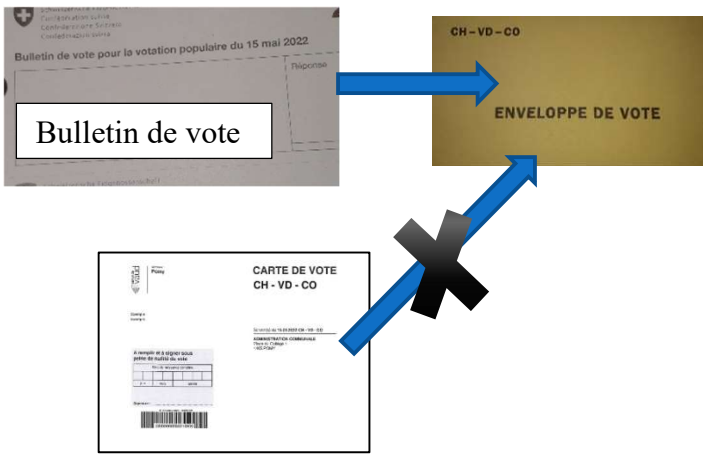

Registre des entreprises

Les communes, par l'entremise de son service du contrôle des habitants et avec l'aide du canton, doivent veiller à tenir un registre à jour de leurs habitants **ainsi que de leurs entreprises présentes sur leur territoire.**

Qu'est-ce que le Registre cantonal des entreprises (RCEnt) ?

Un registre central répertoriant les entreprises et établissements

A quoi sert le RCEnt ?

Il a pour but d'offrir aux services et autorités de l'Etat, aux communes et à d'autres institutions une base de référence permettant d'identifier les entreprises.

Qu'est-ce qu'une entreprise au sens de la LEAE (Loi sur l'exercice des activités économiques) ?

Toute entité ayant reçu ou devant recevoir un numéro IDE

Qu'est-ce qu'un établissement au sens de la LEAE ?

Tout établissement stable ou base fixe d'affaires

Toutes les activités commerciales doivent être enregistrées au Registre des Entreprises et des Etablissements, citons quelques exemples :

1. Camping
2. Onglerie
3. Restaurants, traiteurs
4. Thérapeutes
5. Consultants
6. Agriculteurs
7. Sociétés locales
8. Artisans
9. Personnes qui pratiquent la vente aux marchés ou à la ferme
10. Partis politiques
11. Maisons d'hôtes, etc

Pour la grande majorité des entreprises de notre village, l'annonce existe déjà et provient d'une source externe (Registre du commerce par exemple). Pour les autres où il n'existe aucune source de données identifiable, nous rappelons l'obligation d'annonce auprès de notre administration. Un formulaire a été mis en ligne sur notre site internet sous l'onglet « formulaires ».

Nous remercions également les nouveaux habitants qui s'installent dans notre commune de leur diligence et rappelons également l'obligation d'annonce pour la bonne tenue de notre Registre des Entreprises, en vertu de l'article 9a LEAE.

Préposée au contrôle des habitants
Nathalie Dupertuis

Permis de construire délivrés en 2021

AGT Immobilier Sàrl	Construction de 2 immeubles d'habitation de 6 logements chacun
Ramelet Gérard et Florence	Aménagement d'une chambre avec salle de bains au 1er étage
Cuche Marie et Miéville Laurent	Construction d'une villa avec garage, salon de coiffure et piscine
Richardet Yvan et Renaud	Création d'un couvert à voiture et de 6 places de parc supplémentaires, mise en conformité du studio
Duruz Raymond, Christophe et Manuela	Création d'un balcon sur la façade Nord-Ouest
Bösiger Cuche Annelise et fils	Déplacement de 2 velux et modification du talus
Burgos Nathalie et Gérard	Transformation de la halle existante pour création d'un appartement de gardiennage, terrasse et couvert
Ogiz Wendy	Construction d'une villa avec garage
Pellaux Yves	Construction d'un couvert à fourrage et d'un local onduleur, installation de panneaux photovoltaïques
Fondation Charles et Irma Stähli	Rénovation des 3 logements, sondes géothermiques
Maddalena Carole	Installation d'un cabanon de jardin
Villa Luis et Sabine	Construction d'une piscine enterrée et d'une pergola
Iseli Monique	Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur pour le chauffage du logement
Siragusa Salvatore et Céline	Construction d'une piscine enterrée chauffée
Perdrisat Yannick	Création d'un escalier extérieur
Favre Paul et Brigitte	Cloisonnage du couvert à voitures

Permis d'habiter/utiliser délivrés en 2021

Roulier Denis	Démolition de la grange existante et création d'un hangar agricole
Ayadi Jaouhar et Abdelkafi Fatma	Construction d'une villa jumelée
Mukladzija Mukadem et Maida	Construction d'une villa jumelée et modification d'une ouverture en façade - construction d'une extension non chauffée
Favre Cédric (Charpente)	Transformation et extension d'une halle
Maddalena Carole	Installation d'un cabanon de jardin
Masson Stéphane	Construction de 3 villas à 2 logements et 18 places de parc
Bourgeois Bertrand et Isabelle	Construction de 3 villas à 2 logements et 18 places de parc
Germic Mirza et Hasanovic Irma	Construction de 3 villas à 2 logements et 18 places de parc
Hamrani Bryan et Mélanie	Construction de 3 villas à 2 logements et 18 places de parc
Arumugam Th. et Thivakar Th.	Construction de 3 villas à 2 logements et 18 places de parc
Frei Barbara et Nicolas	Construction d'une piscine enterrée – création d'un mur de clôture
Emery Etienne et Sylvia	Construction d'une pergola
Siragusa Salvatore et Céline	Construction d'une piscine enterrée chauffée
Chevalley Claude	Reconstruction et agrandissement d'une stabulation libre pour vaches allaitantes, jeunes bétails, couvert de stockage et fumière Construction d'une installation de biogaz agricole
Perdrisat Yannick	Construction d'un immeuble de 3 appartements – couvert à voitures et escalier extérieur

Bases légales et types de procédures pour les autorisations de construire

Voilà une année que je suis à la municipalité et que je m'occupe du dicastère de la police des constructions et de l'urbanisme.
Ce dicastère est très intéressant, mais aussi complexe, car régi par une multitude de lois, d'ordonnances et règlements. Après une année, je n'ai de loin pas tout assimilé, mais j'ai pu me familiariser avec certaines de ces bases légales et avec les procédures pour les autorisations de construire. Je profite de cet article pour vous donner des informations à ce sujet.

Voici les bases légales concernant l'aménagement du territoire et les constructions :

Niveau fédéral :
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)

Niveau cantonal :
- Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC)
- Règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC)

Niveau communal :
- Règlement sur le plan communal d'affectation et la police des constructions

Concernant les autorisations de construire, tout d'abord, il faut savoir que **« tous les travaux de construction, transformation ou de démolition doivent être annoncés à la commune qui décidera s'ils sont assujettis à autorisation »** (art. 103, al. 4 LATC).

Ensuite, suivant la nature des travaux envisagés, trois types de procédure sont possibles selon la loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

1. **Les travaux pouvant ne pas être soumis à autorisation** (par autorisation, il faut comprendre *permis de construire*). Voici une liste non-exhaustive des demandes de travaux pouvant être traités selon cette procédure :

   - Dépendances (bûchers, cabanes de jardin ou serres) d'une surface maximale de 8 m² à raison d'une installation par bâtiment ou unité de maisons jumelles ou groupées
   - Pergolas non couvertes d'une surface maximale de 12 m²
   - Abris pour vélos, non fermés, d'une surface maximale de 6 m²
   - Fontaines, sculptures, cheminées de jardin autonomes
   - Sentiers piétonniers privés
   - Clôtures ne dépassant pas 1,20 m de hauteur
   - Excavations et travaux de terrassement ne dépassant pas la hauteur de 0,50 m et le volume de 10 m³

   De telles demandes doivent être transmises à l'administration communale (administration@pomy.ch) en fournissant un descriptif des travaux envisagés et toutes les pièces utiles à la compréhension du projet (plan, croquis, photos, etc…). Pour de tels travaux, la commune délivrera une autorisation communale.

2. **Les travaux dispensés d'enquête publique soumis à autorisation** (par autorisation, il faut comprendre *permis de construire*). Voici une liste non-exhaustive des demandes de travaux pouvant être traités selon cette procédure :

- Constructions provisoires et démontables jusqu'à 3 mois
- Travaux de minimes importances tels que création d'avant-toit, balcon, rampe d'accès ou terrasse
- Rénovations et rafraîchissements intérieurs avec redistribution légère de volumes et de surfaces et sans changement d'affectation
- Remplacements des fenêtres et volets
- Dépendances (bûchers, cabanes de jardin ou serres) jusqu'à 20 m² et 3 m de hauteur
- Isolations périphériques avec présentation d'un calcul thermique
- Travaux de terrassement jusqu'à 1 m ou 20 m³
- Elargissements d'ouvertures en façade
- Teintes de façades, de volets et de stores
- Couverts et pergolas jusqu'à 20 m²
- Piscines hors sol et démontables et jacuzzis jusqu'à 5 m³
- Sondes géothermiques et pompes à chaleur
- Barbecues, fours à pain et à pizza, éléments fixes
- Clôtures ou palissades jusqu'à 2 m de hauteur et les murs de minime importance

De telles demandes doivent être transmises à l'administration communale (administration@pomy.ch) en fournissant un descriptif des travaux envisagés et toutes les pièces utiles à la compréhension du projet (plan, croquis, photos, etc…). Un formulaire de dispense d'enquête à faire signer par les voisins concernés, vous sera transmis. Les demandes dispensées d'enquête publique sont affichées au pilier public pendant 10 jours. Passé ce délai, si le dossier n'a pas suscité de réactions, un permis de construire est délivré par la municipalité.
Il faut aussi savoir que certains travaux pouvant être dispensés d'enquête publique doivent faire l'objet d'autorisations cantonales. C'est notamment le cas pour les pompes à chaleur.

3. **Les travaux soumis à enquête publique**. Voici une liste non-exhaustive des demandes de travaux soumis à enquête publique :

   - Démolitions importantes
   - Surélévations de bâtiments
   - Toutes nouvelles constructions ou agrandissement servant à l'habitation et aux activités (y compris annexes, jardins d'hiver, véranda, aménagement des combles)
   - Garages
   - Voies d'accès et places importantes
   - Nouvelles ouvertures en façades
   - Toutes piscines enterrées, piscines hors-sol et jacuzzis supérieurs à 5 m³ ainsi que les étangs
   - Murs importants, clôtures et palissades de plus de 2 m
   - Poulaillers > 4 m²
   - Changements d'affectation, rénovations et rafraîchissements, transformations intérieurs et extérieurs avec redistribution lourde de volumes et de surfaces
   - Couverts et pergolas dès 20 m²
   - Tabatières, velux et lucarnes
   - Silos

   De telles demandes doivent être adressées à la commune et saisies simultanément sur la plateforme des autorisations de construire du canton (ACTIS-CAMAC). Une fois la mise à l'enquête publiée, il y a un délai de 30 jours pour les éventuelles oppositions. S'il n'y a pas eu d'oppositions (ou que celles-ci ont été levées) et que le canton a transmis la synthèse CAMAC, la municipalité peut délivrer le permis de construire.

Ce qu'il faut encore savoir :

- Une demande non soumise à autorisation ou à une dispense d'enquête ne pourra en aucun cas être dérogatoire ou faire l'objet d'une demande de dérogation, porter atteinte à un intérêt public prépondérant ou à des intérêts privés dignes de protection, tels ceux des voisins. Dans ce cas, l'enquête publique s'impose. Il faut garder à l'esprit que cette dernière est la règle et la dispense constitue une exception.
- Le permis de construire est délivré pour une durée de 2 ans, prolongeable 1 an (art. 118, al. 1 LATC).
- Les projets de constructions et installations envisagés hors des zones à bâtir font l'objet d'une demande officielle de permis de construire délivrée par le Canton. Le dossier de demande est adressé à la commune qui le transmet au Canton pour traitement.

J'espère que ces explications vous seront utiles pour de futurs projets ou tout simplement comme connaissances générales. Je suis à disposition en cas de questions. Les demandes concernant les constructions peuvent m'être adressées par mail à francis.gruet@pomy.ch ou via l'administration communale (administration@pomy.ch / 024 425 25 35).

Je vous souhaite un bel été.

Francis Gruet
Municipal de la police des constructions et urbanisme

Les bâtiments communaux

La Poméranne

Les activités vont bon train dans notre nouvelle grande salle ; activités sportives, musicales, sociales, la salle de gym est bien occupée y compris par les écoles tout au long de la semaine.

La salle du Levant est très bien louée et surtout très appréciée de ses locataires. Anniversaires, mariages, assemblées, toutes ces activités peuvent se faire sans déranger celles dispensées dans la salle de gym.

Un rideau isolant entre la salle du Levant et la salle de gym a été posé, ceci pour que celle-ci soit un petit peu mieux isolée et discrète.Nous continuons à essayer de régler les derniers cas de garantie concernant d'une part les panneaux solaires et les divers problèmes énoncés dans le dernier Pom'info.

Ce que j'aimerais dire pour terminer, c'est que nous avons de la chance d'avoir une grande salle telle que celle-ci à l'entrée de notre village, fonctionnelle et pratique ; tous les utilisateurs en sont très satisfaits.

Le collège

Notre collège tourne à plein régime, tant au niveau scolaire que nocturne. En effet, s'il n'y a rien à signaler de particulier concernant le fonctionnement en journée, par contre le soir et le week-end c'est un petit peu plus compliqué.
Depuis quelques temps nous subissons des actes de vandalisme et incivilités pour lesquels nous devons agir. Certaines personnes se permettent de casser, grimper sur les toits, uriner contre les façades et j'en passe.

Sans vouloir rappeler le règlement communal de Police et du Conseil général, nous avons toutefois toutes et tous le devoir en tant que membres assermentés du conseil général de signaler si des évènements inappropriés se passent dans notre village. C'est pourquoi je vous demande de m'avertir si vous voyez des activités suspectes dans l'un ou l'autre des bâtiments communaux. Je vous en remercie sincèrement. Nous n'aimerions pas devoir faire les frais de caméras de surveillance aux abords de ces bâtiments. C'est une procédure onéreuse et difficile à mettre en place.

Petit extrait du Règlement de Police de Pomy consultable sur notre site internet www.pomy.ch

Chapitre XI : MINEURS
Article 42
Il est interdit aux élèves qui fréquentent l'école obligatoire de :
1) fumer ;
2) consommer des boissons alcoolisées ;
3) sortir seuls le soir après 22 heures.
Quel que soit leur âge, ils sont tenus de se soumettre aux règles de discipline en vigueur dans l'établissement scolaire qu'ils fréquentent.
Les enfants autorisés exceptionnellement à assister seuls à une manifestation ou à un spectacle public ou privé se terminant après les heures de police doivent rejoindre immédiatement leur domicile.

Il n'y a pas eu de vacance dans les appartements communaux en 2021, tous les biens sont loués et donnent satisfaction à leurs locataires. Seul un changement de locataires à l'ancien collège est à signaler.
Pas de gros travaux, mais des appareils électro-ménagers qui tombent en panne après plus de 10 voire 15 ans de bons et loyaux services.

Nous avons un problème d'humidité au local d'archives du bâtiment communal depuis quelques années, mais sommes en bonne voie pour trouver la solution, enfin on espère.

Pour finir, j'aimerais remercier Madame Cathy Bonvin, son mari et sa belle-fille pour l'excellent travail d'entretien au collège et dans les bâtiments communaux, Monsieur Laurent Chevalley, notre employé communal qui s'occupe également de l'entretien extérieur et des gros travaux, et l'entreprise Swiss Net Cleaning, Monsieur Aurélien Vulliemin pour l'entretien et la conciergerie de la Poméranne.

M Après 5 ans de pause, me voici de nouveau dans cette sympathique équipe de la municipalité de Pomy.

E Un grand merci à tous les électeurs qui m'ont fait confiance lors des élections l'année dernière, je ferai le maximum pour que Pomy continue à être un village où il fait bon vivre.

R Merci à notre syndic Monsieur Yvan Débieux et à tous mes collègues pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé.

C Et enfin Merci à tout notre personnel communal sans qui notre commune ne pourrait pas fonctionner.

I Bel été à toutes et à tous.

Christian Pellaux
Municipal des bâtiments

Infos déchetterie et compostière

Déchetterie

Horaires d'ouverture de la déchetterie	
Mardi et jeudi	**18h00 à 19h00**
Samedi	**09h30 à 11h30**

Surveillants : Raymonde Cornamusaz, Jacques-Emile Henry, Marcel Bonvin, Pascal Cuche, Jacques Miéville

Après cette année 2021 placée sous le signe du COVID-19 qui nous a tous impacté de près ou de loin, je tiens à remercier tous les surveillants qui ont œuvré pendant cette période.
A la fin de l'année, Paul Favre, que nous remercions, n'a pas voulu poursuivre l'aventure au sein de notre équipe. Il a été remplacé par Pascal Cuche et Jacques Miéville, ce dernier pour une courte période.
Nous sommes à la recherche d'un-e surveillant-e de déchetterie pour 2023.

Compostière

Horaires d'ouverture de la compostière (mars- novembre)	
Mercredi	**16h00 à 17h00**
Samedi	**16h00 à 17h00**

Surveillants : Marcel Bonvin, Jean-Claude Cornamusaz, Pascal Cuche, Valentin Hug

La gestion des déchets verts va évoluer dans les prochaines années, la commune de Pomy devra mettre en place un nouveau système de ramassage pour les déchets de jardin, gazon, feuilles, branches, ce qui impliquera une modification des habitudes des habitants.

Bilan du recyclage pour la commune de Pomy

Répartition des déchets urbains collectés – 2021

Le taux de collecte séparée correspond à la part de déchets collectés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la totalité des déchets collectés par la commune.

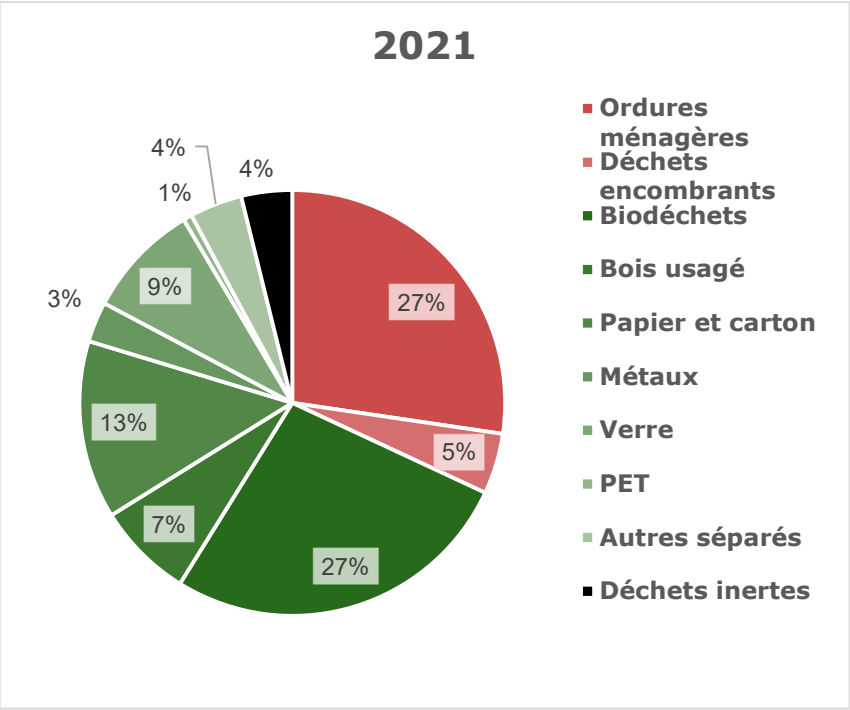

Evolution des quantités collectées (kg/hbt) et du taux de collecte séparée

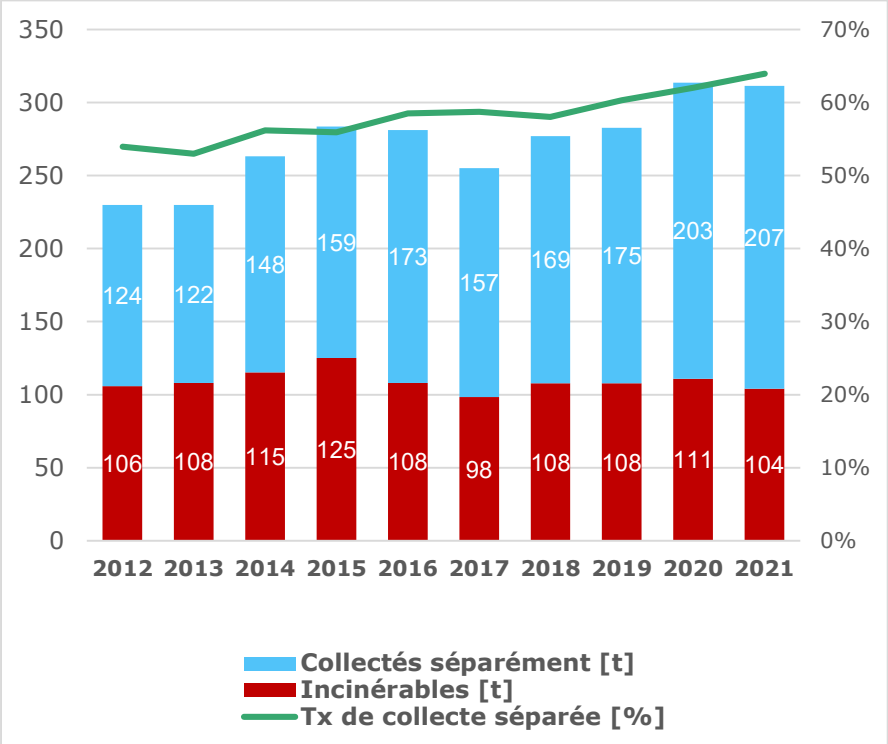

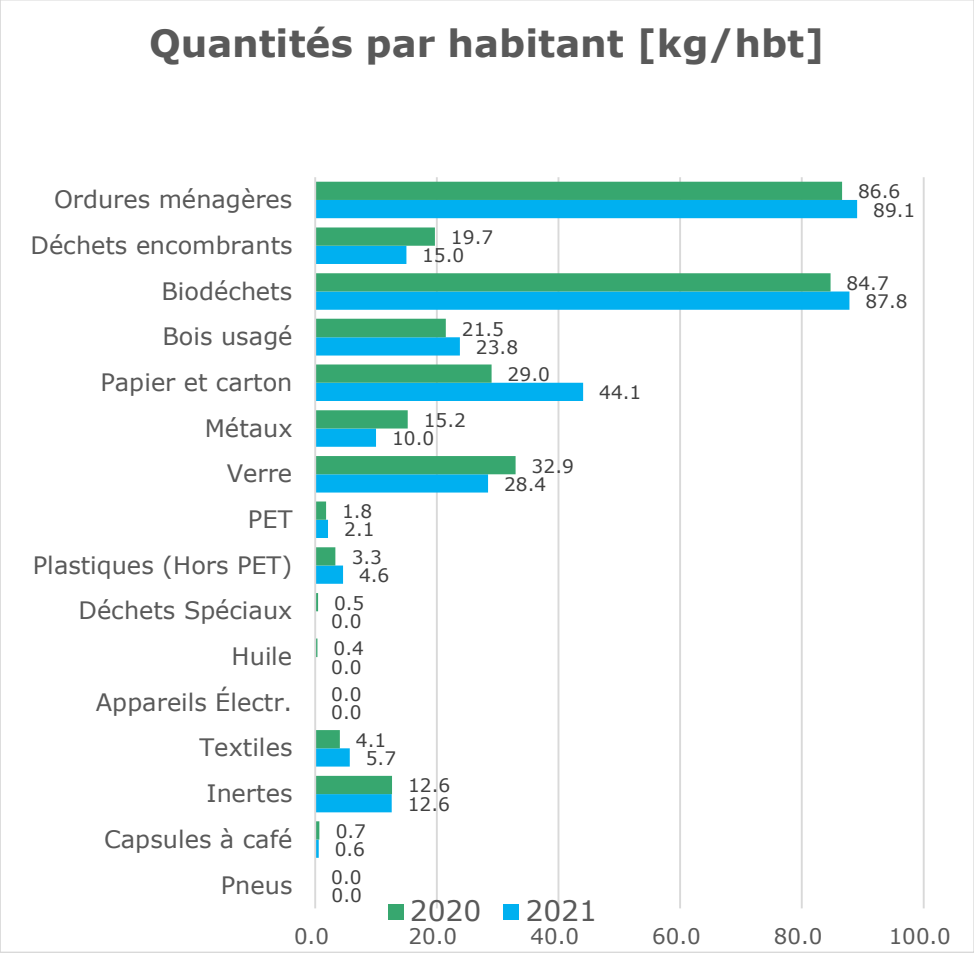

Points de collecte

La commune de Pomy dispose sur son territoire de plusieurs points de collecte pour les ordures ménagères.

La société qui effectue le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères nous a signalé des problèmes de tri des déchets, notamment sur le point de collecte de la Poméranne. Nous avons effectué des contrôles et avons constaté que la situation ne s'améliorait pas. Par conséquent, décision a été prise de fermer ce point de collecte et de rapatrier les containers à la déchetterie, une information sera mise en place sur le point de collecte en question.

Déchets spéciaux des ménages (piles et accumulateurs lithium)

Les piles et les accumulateurs au lithium sont utilisés dans une grande partie des appareils électroniques, téléphones portables, appareils photo, ordinateurs portables, vélos électriques, etc…
Le stockage et l'élimination de ceux-ci peuvent poser des problèmes de stabilité du produit. Pour écarter les soucis lors de la manutention en déchetterie, des règles élémentaires ont été mises en place par la société INOBAT qui est la répondante pour ce type de déchets.

Infos routes et chemins

Giratoire ORIF

Les travaux d'exécution du giratoire de l'ORIF et de la piste de mobilité douce entrent dans leur deuxième étape et les améliorations des infrastructures routières sont en cours.
A ce jour, le planning de réalisation est tenu, nous espérons qu'il n'y aura pas de surprises sur des délais de livraison de matériaux ou sur l'augmentation des prix suite à la situation géopolitique complexe que nous traversons.
La pastille du giratoire ORIF, après le lancement d'une procédure d'enquête, sera mise en place dans le courant du printemps 2023.
Vous trouvez ci-contre la première esquisse du projet.

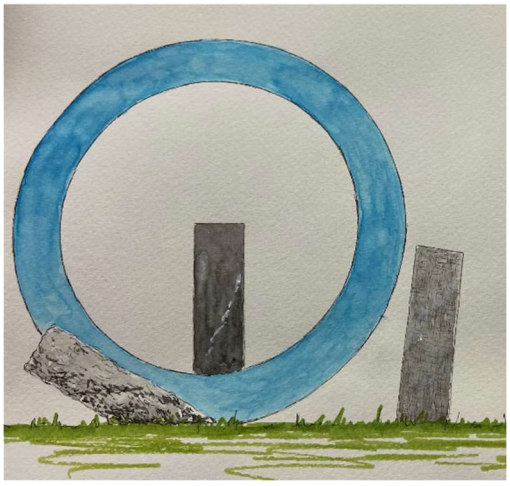

Plans de circulation

La municipalité de Pomy a décidé, dans son plan de législature 2021-2026, de faire une étude sur la mobilité sur le territoire de la commune de Pomy.

Les étapes du projet ont été articulées de la façon suivante :

1. Hiérarchiser et aménager le réseau routier en fonction de l'utilité de chaque voie
    a. Route traversée (RC) (comptages-vitesse)
    b. Routes quartiers (comptages- vitesse)
    c. Hameaux Chevressy- Calamin (comptages- vitesse)
    d. Nouveau quartier de Longemale

    Le rapport sur la première étape a été transmis à la municipalité qui l'a validé, et poursuite de la deuxième phase du projet.
2. Aménager les entrées de localité afin de souligner l'effet de porte d'entrée dans la localité (attention aux véhicules agricoles)

    Sécuriser les déplacements des enfants ; trajets scolaires
    a. Trajets maison – école
    b. Trajets école – salle de sport
    c. Trajets maison – garderie
    d. Zones autour des lieux de concentration d'enfants
        i. Arrêts de bus
        ii. Ecole
        iii. Garderie, Poméranne
        iv. Place de jeux

    Cette étape est en cours, les mandataires feront une présentation du concept lors d'un prochain conseil général.
3. Tenir compte de la mobilité douce, vélos, piétons dans les aménagements futurs
4. Demande d'offre pour ces opérations
5. Transport public Travys
6. Concept de parking sur le village

Office du Tourisme Yvonand-Menthue

Une nouvelle signalisation de l'office du tourisme régionale sera mise en place sur le territoire de Pomy avant le nouveau giratoire de l'ORIF.

Roger Hug
Municipal des routes et de la gestion des déchets

Services industriels

L'année 2022 a démarré de façon satisfaisante pour le dicastère des services industriels. Les différents projets lancés depuis le début de la législature suivent leur cours et se développent de manière positive. L'amélioration, le renouvellement et la mise aux normes des installations de distribution d'eau et d'épuration continuent d'occuper une place centrale dans ce dicastère. Grâce aux diverses réparations réalisées en 2021, nous n'avons pour le moment constaté aucune fuite majeure en 2022.

Eau potable

L'étude du nouveau plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) touche à sa fin. Nous disposerons prochainement d'une feuille de route claire nous permettant de définir notre stratégie globale sur le long terme pour l'approvisionnement en eau potable de la Commune. Suite à l'inspection cantonale de 2021, nous avons entrepris de nombreux travaux de mise aux normes des installations de distribution d'eau. Le réservoir a été remis en état selon les recommandations de l'office cantonal de la consommation et pourra être maintenu jusqu'à l'horizon 2040. Ceci nous permet de garder la maîtrise de notre infrastructure de distribution d'eau. En moyenne annuelle, 60% de l'eau consommée à Pomy provient de nos propres sources.

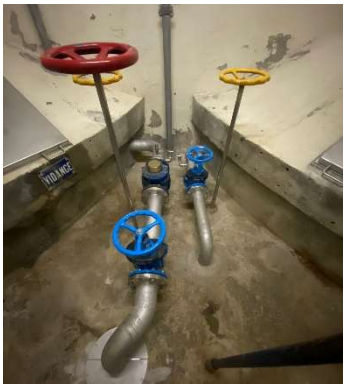

Notre programme d'autocontrôle a également subi une importante mise à jour suite aux modifications des normes et règlementations en vigueur relatives au contrôle de la qualité de l'eau. Les processus de contrôle ont été revus et approfondis et ils nous permettent maintenant d'assurer une traçabilité et un suivi précis de l'eau potable distribuée sur le territoire communal.
Le remplacement des compteurs domestiques sera réalisé entre 2022 et 2023 avec un nouveau système plus précis permettant le relevé à distance.
Le projet du giratoire ORIF et de rénovation de la route cantonale occupe également le dicastère des services industriels. Nous devons anticiper l'approvisionnement de Longemale en posant une nouvelle conduite et profiter des fouilles le long de la route cantonale pour poser les futures conduites décrites dans le PDDE.
Finalement, les travaux prévus pour améliorer le débit de la fontaine située devant l'ancienne auberge communale à la route de Cuarny seront effectués au courant de l'été 2022.

Epuration

Les infrastructures d'épuration de la commune nécessitent une modernisation. La taille et les matériaux des collecteurs doivent être adaptés, principalement sur le bas du village. Une étude globale est en cours de finalisation pour optimiser l'évacuation des eaux de surface et limiter les dégâts lors de gros orages. Nous effectuerons une planification globale de la modernisation du réseau d'eau potable afin de grouper les travaux devant être réalisés en souterrain.

La première étape de ce renouvellement se fera dans le cadre des travaux de rénovation du chemin de Clon avec la pose d'un nouveau collecteur d'eaux usées (qui assure la liaison complète du village avec la STEP) ainsi qu'un deuxième collecteur d'eau de surface qui permettra de canaliser le débit important dans ce secteur.

La STEP d'Yverdon-les-Bains à laquelle nous sommes raccordés et dont nous finançons une partie des travaux est également en cours de rénovation et la deuxième étape concernant le traitement des micropolluants a été lancée.

Electricité

Des modifications du réseau électrique ont été menées à bien au centre du village afin d'enterrer une des dernières lignes aériennes. Les propriétaires concernés ont été raccordés par voie souterraine ce qui a permis de désaffecter l'ancienne ligne. De nouveaux lampadaires ont également été posés dans ce secteur.
La fourniture d'électricité est assurée par la Romande Energie. C'est toujours à elle qu'il faut s'adresser en cas de questions ou de problèmes sur le réseau :

Romande Energie SA
Rue de Lausanne 53
Case postale 1110 MORGES 1
Tél. 084 880 29 00

Téléréseaux

La fourniture du réseau internet et téléphone est assurée par Swisscom. C'est à eux qu'il faut s'adresser en cas de questions ou de problèmes de réseau :

Swisscom SA
Alte Tiefenaustrasse 6
CH-3050 Berne
Tél. 0800 800 800

Gaz

L'approvisionnement est assuré par le service des énergies à Yverdon (SEY), à qui il faut s'adresser en cas de questions :

Service des énergies
Rue de l'Ancien-Stand
C.P.1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 423 65 55

Informatique communale

L'informatique prend une place toujours plus importante dans la gestion des affaires communales. L'introduction de nouveaux logiciels facilitant le travail de l'administration a été une priorité en 2021 et continuera de l'être en 2022. L'enjeu principal reste la maîtrise des coûts dans un domaine ne permettant pas toujours de prévoir les différentes interventions, bugs et autres mises à jour nécessaires pour le bon fonctionnement de notre informatique.

La mise en œuvre du label de sécurité informatique *Cyber-Safe* est presque terminée. Nous avons dû installer une nouvelle infrastructure Wi-Fi, revoir la procédure dédiée à nos sauvegardes ainsi qu'effectuer des mises à jour de notre serveur et des logiciels pour garantir un meilleur niveau de sécurité. Nous sommes actuellement en train de réaliser les derniers documents (politique de sécurité, inventaire des données, plan de reprise) en collaboration avec notre nouveau prestataire informatique basé à Y-Parc. Une fois ces éléments finalisés, nous pourrons passer l'audit final qui garantira un niveau de protection adéquat pour la Commune. Les attaques informatiques sont aujourd'hui une réalité inquiétante et le risque zéro ne peut être garanti dans ce domaine, mais nous pouvons limiter le risque et garantir une reprise rapide en appliquant les bonnes mesures et en suivant les bonnes pratiques.

Je reste bien évidemment à disposition en cas de questions concernant le dicastère des services industriels, de l'informatique, ou de la cybersécurité. N'hésitez pas à me contacter !

Relevé des compteurs d'eau

Comme vous avez pu le constater cette année déjà, vous avez reçu une carte de relevé de votre/vos compteur(s) d'eau potable dans votre boîte aux lettres.
Auparavant (hors période COVID), c'était notre employé communal qui s'occupait de ce relevé et qui passait au mois de juin auprès de chaque propriétaire. Cette méthode avait cependant le désavantage d'être longue puisque souvent notre collaborateur ne pouvait pas accéder au compteur (absence ou vacances du propriétaire).

La municipalité a donc décidé de demander à chaque propriétaire de saisir lui-même son index, comme cela se fait déjà dans beaucoup de communes.

Dorénavant et pour les années à venir (à noter que des compteurs avec relevé à distance seront installés d'ici quelques années dans la commune) nous vous remercions de bien vouloir relever les chiffres de votre compteur et de les communiquer **rapidement** à la bourse communale pour l'établissement du décompte annuel.

Il existe plusieurs possibilités pour nous faire parvenir vos relevés :

- via la carte réponse à nous renvoyer par poste ou à glisser dans la boîte aux lettres de l'administration communale.
- par e-mail à bourse@pomy.ch.

Si vous avez un doute ou souhaitez confirmer l'exactitude de vos relevés, prenez une photo de vos compteurs que vous joignez à votre e-mail.
Si vous avez besoin d'aide, l'employé communal Monsieur Laurent Chevalley (079 744 80 08) se tient à votre disposition.
Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le municipal responsable SI Monsieur Kilian Cuche (079 722 94 91).

Kilian Cuche
Municipal des services industriels et de l'informatique

ASIYE (association scolaire intercommunale Yvonand et environs)

Du nouveau à la direction de notre établissement scolaire. Arrivé au poste de directeur le 1er octobre 2015, Monsieur Olivier Perrin a, le 31 mars 2022, pris sa retraite bien méritée.

Ses qualités humaines, sa bienveillance envers toutes et tous, sa générosité d'écoute ont été d'un solide soutien pour les enseignants et d'un important bénéfice pour les élèves ; cela a permis une belle avancée pour l'école en plein air et plus particulièrement pour l'école à la ferme.

Les séances de travail mensuelles ont toujours été constructives et dans le respect de chacun. Il a été et restera pour notre établissement le directeur du COVID.

Une jolie fête surprise organisée par les collaborateurs marqua son dernier jeudi. Flash mob et chant d'ensemble ont ravi tous les invités et ému notre héros du jour.

Nous lui souhaitons une très belle retraite, en le remerciant pour son investissement au sein de notre établissement. Nous profitons également de souhaiter la bienvenue à son successeur, Monsieur Yves Cavin. Enfant d'Yvonand, le site de Brit lui est bien connu, assurément qu'il aura à cœur de relever tous les défis qui l'y attendent.

Source des 2 photos de cette page : La Région, M. Michel Duperrex

Au niveau des élèves, voici une représentation de la progression du nombre d'élèves qui va bien naturellement engendrer un manque de classes.

Evolution de la projection des élèves & du nombre de classes prévues

période	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
date/nombre	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes
janv.17	706	38	714	38	714	38	739	40	740	40	-	-	-	-	-	-	-	-
janv.18			712	38	739	39	761	41	774	40	777	41	-	-	-	-	-	-
janv.19					730	39	756	43	778	44	797	43	812	45	-	-	-	-
janv.20															819	46	-	-
mars.21																	842	46

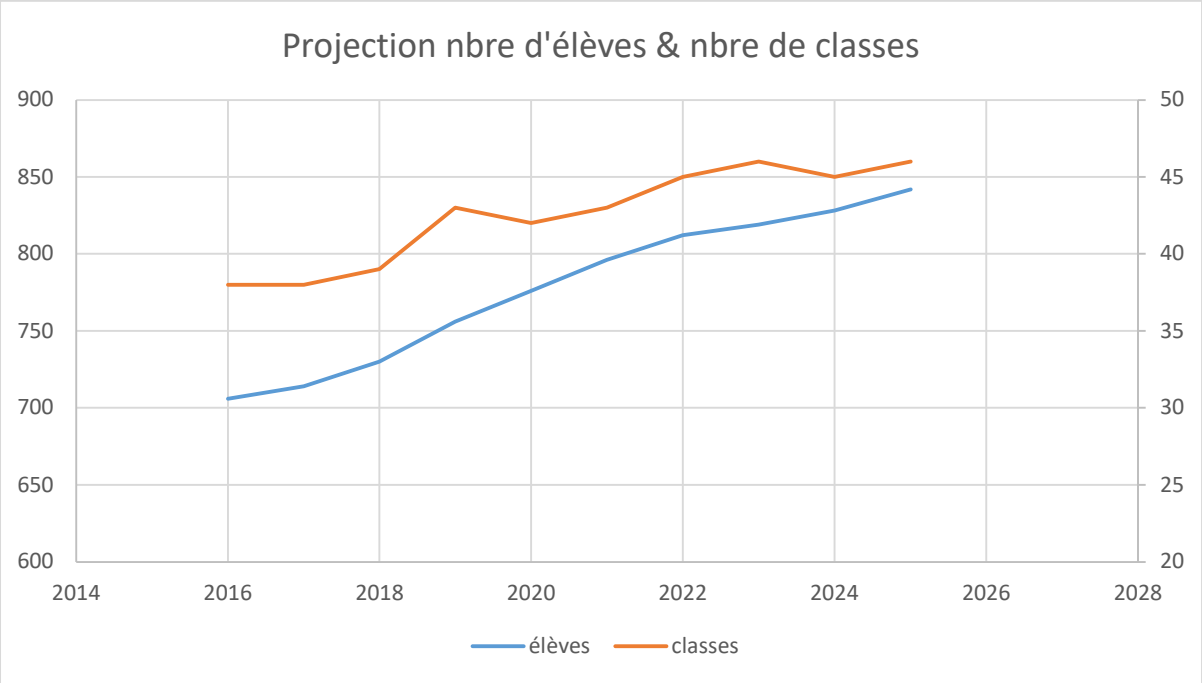

Pour l'avenir, afin d'être rationnel dans les agrandissements à prévoir, une étude démographique va être réalisée, et en parallèle une étude complète du site d'Yvonand ainsi qu'un plan d'investissement des coûts engendrés par les travaux. Cela nous donnera des indications précises quant aux besoins réels des infrastructures scolaires pour les quinze prochaines années et les charges engendrées pour nos communes.

Après deux ans de stand-by, les camps ont cette année pu être organisés pour le bonheur de tous, les élèves ont également pu profiter de nombreuses sorties extra-muros.

Classe 8 P à Pomy de Jérémie Gonin, devant la nouvelle boîte à livres

Classe 1 P à Pomy
Plantation de l'arbre de mes 5 ans

Classe 2 P à Pomy de Soraya Pochon au canapé forestier

Devoirs surveillés

Ils sont à votre disposition les après-midis après l'école comme vous en aviez l'habitude au collège de Pomy et en plus, une nouvelle prestation a vu le jour dans notre commune le 1er novembre 2021.

Il s'agit de devoirs surveillés à midi accompagnés d'un repas chaud servi à la salle des combles. Cette solution a été mise en place pour les élèves de 6-7-8 P afin de libérer des places à l'UAPE qui affiche presque complet, permettant ainsi aux plus petits de pouvoir intégrer l'UAPE.

En effet les besoins en place d'accueil dépassent largement les places disponibles et nous n'avons actuellement pas la possibilité d'agrandir notre structure. Nous faisons donc appel à votre solidarité. Il serait souhaitable que tous les enfants de 6-7-8 P, ayant besoin d'un accueil à midi, le fassent par le biais de la prestation devoirs surveillés avec repas. Ils sont accueillis par une surveillante des devoirs surveillés, mangent une assiette fournie par le service traiteur « L'Assiette Parfaite » de Pomy. Ils ont la possibilité de faire leurs devoirs, mais également de faire d'autres activités. Cette prestation a un prix unique de CHF 20.-.
Nous vous remercions de bien vouloir être solidaire avec les autres familles en faisant bon accueil à cette nouvelle prestation.

RYMAJE (Réseau Yvonand Menthue pour l'Accueil de Jours des Enfants)

Du changement au niveau de l'organisation de notre réseau. Jusqu'à la fin de l'année dernière, les structures d'accueil de notre réseau, soit la garderie le Château de Sable et les deux UAPE Les Castors Yvonand et Pomy étaient gérées au niveau opérationnel par le comité APAJYM (Association Pour l'Accueil de Jour Yvonand Menthue).

Les structures étant en constante évolution, le personnel de plus en plus nombreux, l'heure était venue d'en professionnaliser la gestion. Par conséquent, cette mission a été reprise par le RYMAJE, engendrant l'engagement d'un Directeur RH – Finances.

Nous avons donc accueilli le 1er mars 2022 M. Jean-Marc Roulier, natif de Cuarny, pour remplir cette fonction. Nous nous réjouissons de cette collaboration.

Une nouvelle figure également à la tête de l'UAPE de Pomy avec l'arrivée au poste de directrice de Madame Mireille Marie Guidoux, native de Cronay. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de plaisir à travailler à Pomy.
Comme nous le savons toutes et tous, les listes d'attente s'allongent dans nos structures d'accueil. Le comité directeur du RYMAJE prend très à cœur cette problématique. Un agrandissement de 22 places de la garderie le Château de Sable à Yvonand est prévu et plusieurs réflexions sont en cours pour le développement futur de notre réseau.

Je suis naturellement à votre disposition pour toutes questions concernant mon dicastère et vous souhaite un très bel été.

Murielle Billaud
Municipale des écoles, de la petite enfance et de la cohésion sociale

Petite balade en forêt…

L'exploitation forestière est primordiale pour que les 74 hectares de forêt de la commune puissent remplir les fonctions recherchées : production de bois, protection contre les glissements de terrain, mais aussi refuge pour la faune et la flore et lieu d'accueil pour les promeneurs.
A long terme, les forestiers doivent anticiper les besoins de la société, afin de conserver à Pomy des forêts productives en bois d'œuvre mais également en bois d'énergie, adaptées au climat, mais aussi naturelles et capables de satisfaire les besoins de la population en matière de loisir et de tranquillité. Comme la forêt de demain se prépare bien 50 ans à l'avance… l'équation n'est pas si simple !

Les travaux suivants ont été effectués sur la commune en 2021 par le triage du Sauteruz et son garde forestier Michel Félix.

- 20 ares de plantation d'espèces mélangées au Plan Bois
- 700 ares de soins aux diverses plantations.
- 120 ares de soins culturaux au bois de la Maule.
- 130 ares d'éclaircie de perchis à l'ancienne poudrière.
- 150 ares d'éclaircie normale au chemin du refuge et au Plan Bois
- 60 ares de réalisation au bois de la Maule, au Plan Bois et au chemin du Refuge.

Ceci représente une surface travaillée de 11.7 hectares. Un volume de bois de 120 m3 pour les résineux et de 250 m3 pour les feuillus soit un total de 370 m3 exploité en 2021.

Retour en images sur la matinée forestière du 14 mai…

Photo de gauche :
Noyers hybrides plantés en 1994 par Michel Félix

Cette matinée a également permis à la municipalité de remercier notre ancien garde forestier, Michel Félix (photo de gauche), qui a pris une retraite bien méritée ce printemps après 31 ans passé comme garde du triage du Sauteruz. Pendant toutes ces années Michel a développé, en plus de son travail, une passion pour la plantation, la taille et la formation d'une nouvelle essence : le noyer hybride. Les premiers spécimens ont été plantés en 1994 sur la commune de Pomy, le long du chemin menant au refuge de Valeyres-sous-Ursins après l'ancienne poudrière.

Suite à la dissolution du Triage du Sauteruz fin 2021, la commune de Pomy s'est trouvée rattachée au Triage du Cerisier. Celui-ci a son centre forestier à Corcelles-sur-Chavornay et regroupe les communes suivantes : Pomy ; Ursins ; Valeyres-sous-Ursins ; Orzens ; Pailly ; Rueyres ; Belmont ; Suchy ; Ependes ; Chavornay ; Bavois ; Vuarrens ; Essertines et Penthéréaz.

Notre nouveau garde, M. David Holland (photo de droite) a déjà pris ses fonctions pour les martelages et les coupes de cet hiver. Il se tient votre disposition pour toute demande de renseignements au 079 344 08 00.

Du bois de feu, sous forme de ballots d'un stère (1 m3) est disponible au prix de 90 francs le stère.

Vous pouvez également réserver, pour le mois de novembre, une mise sur pied au prix de 20 francs le m3.

Contact : Patrick Grin au 079 363 97 67

Quelques règles à respecter :

Route forestière — Chemin forestier fondé

Comme dans le domaine routier, il y a aussi des normes à respecter en forêt.

Les adeptes de VTT peuvent ainsi circuler uniquement sur les routes ou chemins forestiers.

La pratique du VTT à l'intérieur de la forêt est interdite.

Layon de débardage (chemin créé par le passage des machines forestières)

Sentier pédestre

Sente d'animaux (piste à peine visible, créée par le passage des animaux)

Boisement forestier (intérieur du peuplement)

Du côté des pompiers…

Avec l'année 2022, nous entrons dans la 10ème année d'existence du SDIS régional du Nord vaudois. Voilà une belle occasion d'apercevoir un avenir radieux, sortant du brouillard pandémique des deux dernières années. Les sapeurs-pompiers sont là pour les autres, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, grâce à un engagement sans faille des femmes et des hommes qui composent ce SDIS, de son Commandant, le Major Eric Stauffer, et de son Etat-Major.

La revue organisée tous les cinq ans, en début de législature, s'est déroulée le 22 mai sous un soleil radieux. Elle a permis aux différentes sections de se présenter à la population lors d'un défilé et d'effectuer diverses démonstrations dans les communes abritant les sites DAP et DPS.

Le SDIS Nord Vaudois en quelques chiffres :

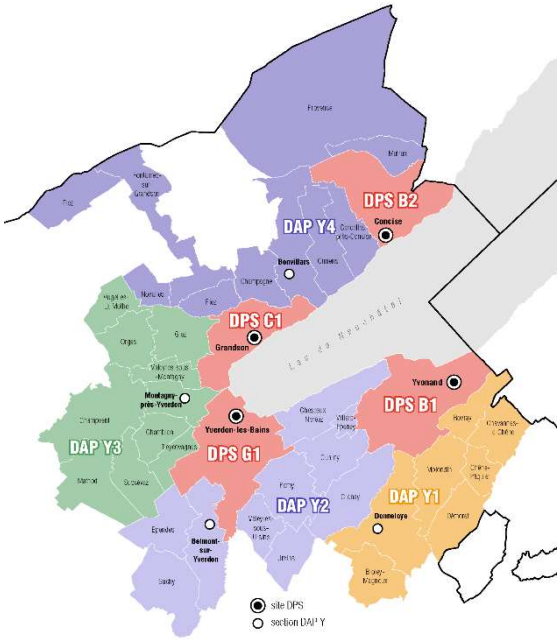

- Le territoire desservi par le SDIS en 2022 regroupe 40 communes comptant 52'800 habitants pour une surface de 24'100 ha.
- La valeur immobilière des biens assurés s'élève à CHF 15,4 milliards.
- Effectifs totaux : 230 pompiers, dont 203 hommes et 27 femmes
- Détachement de premier secours (DPS) : 148
- 4 sites : Yverdon (70) – Grandson (32) – Yvonand (23) – Concise (23)
- Détachement d'appui (DAP) : 82
- 4 sites : Chavannes-le-Chêne (22) – Belmont (19) – Montagny (21) – Bonvillars (20)

Le DAP Y2 Belmont (anciennement Pomy) **:**

Composé de 10 communes : Belmont, Cheseaux-Noréaz, Cronay, Cuarny, Ependes, Pomy, Suchy, Ursins, Valeyres et Villars-Epeney.
Les 19 pompiers de ce DAP interviennent en collaboration avec les DPS d'Yverdon ou d'Yvonand sur toute cette région et en renfort si nécessaire sur les régions voisines.
Le Capitaine Philippe Magnenat de Suchy en est le responsable.

Pour rappel, les personnes voulant brûler des branches ou broussailles en forêt ou au bord des routes, sont priées d'en informer la centrale de traitement des alarmes (CTA) au 021/213'21'18. Ceci afin d'éviter des tracasseries et frais inutiles.

POLICE NORD VAUDOIS

SERVIR – PROTEGER – AGIR
Urgences 117 • Centrale Police 024 423 66 66

La Police Nord Vaudois est une association de Communes dont les membres sont Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Ependes, Mathod, Montcherand, Orbe, Pomy, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes et Yverdon-les-Bains.

Présente sur le terrain, elle assure les missions de sécurité publique, proximité, prévention et circulation dans son périmètre d'engagement qui est l'ensemble du territoire des Communes membres. Elle se veut au service des 40´000 habitants de la région, dans une relation de confiance et d'écoute.

Au vu des nombreux déchets abandonnés aux abords du réservoir, ainsi que les déprédations récurrentes au collège et au refuge forestier, la PNV a intensifié ses patrouilles préventives au sein de notre territoire.

L'antenne mobile : un contact direct avec la population.

L'antenne mobile est présente sur notre commune périodiquement sur le parking du bureau communal ou devant le nouveau collège.
Ce bus est spécialement aménagé pour les missions de police de proximité, telles que présence visible dans un endroit donné, dépôt de plainte, prise ou demande de renseignements.

Patrick Grin
Municipal de la sécurité publique, des forêts et espaces verts

Nonagénaire fêté en 2021

Monsieur Michel Jordan

En date du 7 octobre 2021, une délégation de la municipalité s'est rendue au domicile de Monsieur Michel Jordan, pour célébrer son nonantième anniversaire.
Né le 7 octobre 1931 à Rueyres, fils d'une figure emblématique du village puisque son papa tenait la poste, il y passe son enfance.
Après un apprentissage de mécanicien-électricien à Bercher, il rencontre Irène qui deviendra son épouse.
Le couple habite dans un premier temps à Yverdon, puis, le 6 mars 1954 emménage au numéro 9 du chemin de l'Aurore.
Ils auront la joie d'avoir un fils : Patrick.
En 2001, Monsieur Jordan a le chagrin de perdre son épouse.
D'une nature discrète et réservée, Monsieur Jordan se plait dans sa maison d'où il jouit d'une belle vue, et d'une tranquillité qu'il apprécie particulièrement.

Nous lui souhaitons encore de nombreuses années à profiter des petits bonheurs de la Vie.

Lutte contre les organismes exotiques envahissant nos lacs

Recommandations lors d'usage de petites embarcations (voir image ci-après), mais également pour plongeurs et pêcheurs.

Retrouvez encore plus d'informations sous : https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes/

Trois mots clefs : nettoyer - inspecter - sécher

Source : Etat de Vaud

Petite nouveauté à Pomy …

Infos pratiques :

- Le circuit est accessible de mai à septembre.
- Départ/arrivée : à l'arrêt de bus «Pomy, village».
- Boucle de 4.2 km.
- Difficulté : facile, chemin balisé par des flèches vertes au sol ou sur des poteaux.
- Durée : environ 1h30.

Comment bien se comporter avec son compagnon à quatre pattes…

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

Du 1er avril au 15 juillet en forêt et à ses abords

Toute l'année dans certains sites protégés et en présence de bétail

Où ?	Quand ?
Forêt et lisière de forêt	Du 1er avril au 15 juillet
Prairies attenantes situées en zone agricole	Du 1er avril au 15 juillet
Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité	Selon les dispositions propres au site
Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)	Toute l'année
Pâturage avec du bétail	Pendant la présence du bétail

Raconte-moi ton groupe – Groupe de Valeyres-sous-Ursins

Sa présidente : Isabelle Miéville

Mon parcours au sein du groupe :
C'est en 2003, souhaitant m'intégrer davantage dans la vie locale et nouer de nouveaux contacts que j'ai intégré le groupe. Dès les premières rencontres avec les membres, lors de différents cours ou sorties, je me suis sentie à l'aise avec toutes ces dames, toutes générations confondues.

En 2007, une membre du comité d'alors me propose de rejoindre le comité en tant que membre afin de représenter le village de Pomy. J'ai accepté, sans trop savoir dans quelle aventure j'embarquais. Puis en 2013, la place de présidente est à repourvoir. C'est avec le soutien du comité et de toute la ruche que je me suis lancée dans cette nouvelle fonction. Je me suis moi-même étonnée, trouver des idées de cours ou de sorties et les organiser est rapidement devenu une évidence. Et c'est avec le soutien de tout le comité que je continue à mener la barque avec plaisir. Bien sûr, parfois les avis diffèrent, c'est ce qui fait la beauté et on arrive toujours à trouver une solution.

Quelques mots sur ton groupe :
Notre ruche est composée d'un peu plus de 70 abeilles provenant des villages alentours. Tant anciennes que nouvelles, issues du milieu agricole ou non, chacune y trouve sa place et participe à sa manière aux diverses activités. Ce sont tous ces échanges qui font la richesse du groupe.

Quelques souvenirs marquants :
Oh là là, il y en a trop ! Que ce soit en participant à une manifestation, un cours, une sortie, il y a chaque fois des souvenirs. Mais si je dois en citer un, c'est l'organisation de notre 60ème anniversaire en 2017. La préparation de toute la manifestation fut un travail considérable, chacune s'est sentie impliquée. Que ce soit dans les différents ateliers pour confection de la tombola, la préparation de la raisinée, le brunch de la journée anniversaire et même les rangements. Après le travail il y a toujours un moment de réconfort, nous nous sommes toutes retrouvées pour un souper spectacle au Château d'Oron. Ce sont tous ces moments qui nouent de véritables liens d'amitié !

Mon groupe dans 10 ans, il sera comment ?
Il sera certainement différent. Je ne serai plus présidente, des plus jeunes sauront mener la barque avec dynamisme et de nouvelles idées. Les valeurs et les atouts de l'APV seront toujours les mêmes : soutenir l'agriculture de proximité, favoriser et promouvoir les produits locaux, intéresser les milieux citadins à l'agriculture. Convivialité, solidarité, amitié, femmes de tous horizons, ouvert à toutes, partage et échange intergénérationnels.

VBC Pomy

Composé de treize « Pom-potes » et d'un coach, le VBC Pomy féminines soufflera ses quatre premières bougies au mois de juillet 2022.

Nous nous entraînons les mardis soir de 19h30 à 21h30 sur les mélodies entraînantes de la fanfare. Durant la pause estivale, les entraînements ont lieu en extérieur au terrain de beach-volley à Yverdon ou au camping de la Menthue à Yvonand.

La saison 2021-22 fut assez similaire à l'an dernier. En février, quelques motivées se sont essayées au « volley masqué », sans grand succès.

Le championnat ayant été interrompu au mois de décembre, il a récemment repris et nous pouvons prétendre à une ou deux victoires d'ici la fin du second tour au mois de juin.

Du côté de l'équipe mixte, malgré tous nos efforts, nous ne sommes malheureusement pas parvenus à passer professionnels. Nous avons donc été également astreints aux mesures sanitaires du début de saison. Cette page étant tournée, le rythme hebdomadaire d'entraînements, matchs à domicile comme à l'extérieur, a pu reprendre et nos 15 membres bénéficient depuis peu des conseils avisés de deux coachs. Un souffle de savoir et de technique qui fait du bien mais, attention les bras, ça va chauffer !

La ligue n'est pas encore pour demain, mais si rire est bon pour la santé, on tient une super forme 😊.

Au plaisir de vous rencontrer, le VBC Pomy vous adresse ses salutations sportives. A bientôt !

Au besoin, les coordonnées de responsable d'équipe :

VBC féminines :	Anne Zürcher	079 830 85 76	vbcpomyfeminines@gmail.com
VBC mixte :	Romain Coronel	076 460 01 26	vbcpomy@gmail.com

Pourquoi devenir moniteurs et monitrices de gym ?

En tant que monitrice et présidente de la FSG-Pomy, je peux vous assurer que notre équipe est au top de la forme ! Ces dernières années n'ont pas été faciles, ni pour la gym ni pour le sport en général, et je profite de remercier tous nos moniteurs, passés et présents, pour leur temps consacré à la société. Leur précieux enthousiasme nous permettra de vous concocter une soirée annuelle 2022 à ne pas manquer ! Nous vous donnons donc rendez-vous le samedi 3 décembre et vous présentons ici une partie de notre merveilleuse équipe. Et n'hésitez pas à nous retrouver sur notre nouveau site www.fsgpomy.ch

April Bezdek Pomey, groupe **Parents-Enfants**

Les rires et le partage de moments forts, mais aussi l'effort et le développement extraordinaire des capacités propre à chaque enfant du groupe me donnent l'envie d'y retourner chaque semaine. Ils bougent et se dépensent, s'amusent, sont curieux et ont parfois des remarques que seul un enfant peut avoir. J'adore les voir évoluer et changer aussi, car à l'âge préscolaire cela passe vite !

Chrys Randin, groupe **Sport Plaisir**

J'ai repris le monitorat avec Germain Freymond, car cela nous tenait à cœur de faire perdurer un groupe actif (après la démission de Lionel Gruet) et que cela nous semblait être le moyen parfait pour se dépenser entre amis régulièrement. Nous apprécions varier les sports au cœur du groupe en fonction des inscrits. Nous ne sommes pas que moniteurs mais également des membres à part entière de l'équipe qui prenons du plaisir à pratiquer du sport chaque semaine.

Ariane Desmeules, groupe **Nouvelle Vague**

Difficile de dire ce qui m'a motivée il y a plus de 20 ans à devenir monitrice, mais je sais qu'à ce jour les amitiés développées durablement, le plaisir des nouvelles rencontres, de retrouver les membres du groupe une fois par semaine, les rires... le plaisir du partage à chaque leçon, de l'effort physique renouvelé et varié, le besoin de se dépasser... l'effervescence durant les préparatifs de notre soirée annuelle, tous réunis, enfants et adultes, pour mener un projet humain commun. Notre capacité à l'entraide, l'immense

satisfaction du travail de tout le groupe et surtout la fierté que tous aient eu le courage de le montrer à la famille, aux proches. Tous ces sentiments font que je suis monitrice.

Coralie Turin et Christel Glauser, groupe **Enfantines**

20 petits gymnastes remplis d'énergie se défoulent tous les mardis soir de 17h à 18h à la grande salle de Pomy. Nous les accompagnons avec joie dans leur épanouissement personnel et sportif : courses, danses, petits agrès, jeux d'équipe, équilibre, rigolades et relaxation …

Il est temps pour nous de passer le flambeau. Nous avons éprouvé beaucoup de plaisir à partager ces moments avec les petits athlètes du village et alentours !
Nous les remercions pour leur bonne humeur et dynamisme à toute épreuve.

A noter aussi, notre groupe **Préparatoires**, avec Carole Allisson et Julien Dupertuis qui enseignent, entre autres, les bases des agrès aux enfants de 6 à 11 ans.

Les groupes Enfantines et Préparatoires sont à la recherche de moniteurs pour la rentrée d'août 2022 ! Contactez-nous : fsg.pomy@gmail.com

La Paroisse de Pomy-Gressy-Suchy

Suite au prochain départ de notre pasteur, Monsieur Alain Ledoux, et à la nouvelle dotation régionale, nous avons le plaisir d'accueillir la pasteure intérim, Madame Sophie Mermod-Gilliéron, qui officiera dans notre paroisse pour une année.

Nous lui souhaitons la cordiale bienvenue dans les villages de notre paroisse.

Adresse de contact : paroisse-pomy-gressy-suchy@eerv.ch

LA VILLAGEOISE

Saison 2021-2022 quelque peu chamboulée…

FANFARE DE POMY

La pandémie ne nous a pas facilité la vie… répétitions à 5, à 10, à 15, puis plus du tout… puis avec 2G, 2G+… Mais nous n'avons jamais cessé de jouer et la saison musicale fut malgré tout joyeuse : Abbaye à Valeyres-sous-Rances en juillet, Fête du 1er août à Pomy, Rencontre musicale à Yvonand en septembre, concert commun avec Yvonand en février, …

Sans oublier l'inauguration de notre nouveau drapeau, le 7 novembre 2021. Encore un immense MERCI de votre soutien et de votre présence à notre brunch.

Et pour reprendre les propos de notre président lors de notre assemblée générale : « Durant cette période, nous avons pu compter sur l'engagement et l'enthousiasme de notre chef Yves Hürlimann pour continuer à progresser ; les musiciennes et musiciens n'ont jamais baissé les bras face aux contraintes sanitaires ; …et même en cas de pandémie, il y a toujours une occasion de faire boucherie ! »

Pas de soirées annuelles, mais on ne se laisse pas aller…

Nos traditionnels souper-concerts de février n'ont pas pu avoir lieu cette année, mais nous avons eu le plaisir de nous produire le 21 mai dernier lors du *Giron des Musiques du Gros-de-Vaud et de Lavaux* à Pully. Quelle magnifique journée de concours et de fête ! Les musiciennes et musiciens de *La Villageoise* sont d'ailleurs sortis de leur zone de confort et ont présenté une parade digne (ou presque) du Basel Tatoo ! Et quelle fierté de recevoir, pour notre prestation sur scène, le prix du Jury !

Prochain rendez-vous : les 3 et 4 septembre 2022

Nous soufflons en 2022 les 75 bougies de notre société ! Réservez donc dès à présent les 3 et 4 septembre, avec au programme :

Samedi 3 septembre : **Spectacle « La Soirée » du *Quatuor Bocal***
Ouverture des portes à 19h, spectacle à 20h15 (petite restauration)

Dimanche 4 septembre : **Balade gourmande en musique**
Départ dès 10h30, 5km de parcours à travers Pomy avec 5 arrêts gourmands chez différents producteurs de notre village, jeux pour les enfants et animations musicales

Durant tout le week-end : **Exposition « 75 ans avec *La Villageoise* »** à la salle du Levant.

Plus d'informations et inscriptions sur *www.lavillageoisedepomy.ch/75ans* ou au 079 623 16 53.

Livre souvenir des 75 ans

Un livre souvenir est en préparation en vue de notre fête en septembre. Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre exemplaire sur notre site internet !
Et n'hésitez pas à nous faire signe si vous trouvez quelques archives dans vos armoires :
lavillageoisedepomy@gmail.com

Rendez-vous les 3 et 4 février 2023 pour nos soirées annuelles !

www.lavillageoisedepomy.ch

EMPYband, Concert lors de la Fête de la Pomme 2021

Le retour « à la normale » réjouit beaucoup les musiciens, en particulier les élèves de notre Ecole de Musique. A nouveau examens, auditions et concerts en live, nos élèves ont repris avec bonheur le chemin de la scène !

Outre les auditions organisées pour tous les musiciens, l'ensemble de l'Ecole de Musique « EMPYband » a pu se produire à 4 reprises dans la région. Un premier concert à notre traditionnelle Fête de la Pomme (photo), un second en 1ère partie d'un concert commun avec le Corps de Musique d'Yvonand et La Villageois de Pomy, le suivant lors de la Fête du Printemps à Yvonand, puis un dernier en marge de la Fête Cantonale de Gymnastique à Yverdon.

Merci et bravo à tous les musiciens pour ces magnifiques moments de partage et d'émotion !

Les prochaines actions de soutien à notre Ecole de Musique

LOTO - 30 septembre 2022 - Yvonand

FÊTE DE LA POMME - 29 octobre 2022 - Pomy

Faites bon accueil à nos jeunes vendeurs de jus de pomme !

Pour tout autre renseignement utile, rendez-vous sur

www.empy.ch

Villageois, villageoises, salut !

Comme chaque année, le temps est venu de vous donner quelques nouvelles de notre belle, motivée et dynamique **Jeunesse de Pomy**.

Vous êtes prêts ? Alors, c'est partiiii !

ALORS, CETTE ANNÉE, COMBIEN ?

Après quelques départs, mais enrichie par l'arrivée de **neuf petits nouveaux** plus motivés et enthousiastes que jamais, Audrey, Thomas, Bastien, Mathis, Céline, Tracy, Téa, Joey et Matt, notre grande famille compte à présent **36 membres.** Et ce chiffre, déjà impressionnant, ne compte pas nos 5 plus anciens qui, pas encore totalement prêts à nous quitter définitivement, sont à présent inscrits en tant que membres passifs. On vous avait déjà dit que nous étions particulièrement attachants ? Faisant partie de ces derniers, Alice, après plusieurs années de dévouement et d'excellent travail, a donc laissé sa place au sein de notre comité, place qu'**Alexane** a reprise avec motivation.

UN PETIT RETOUR SUR CES DERNIERS MOIS

Plus on est de fous et plus on rit, et plus on peut faire des choses, aussi. Eh oui, c'est pratique tous ces petits bras ! Après avoir enfin pu retrouver, l'été passé, les copeaux des girons qui nous avaient tant manqués, nous avons eu la chance de pouvoir organiser trois soirées de plaisir et de festivités lors du **week-end du Jeûne**. Un bon repas lors d'un **souper** animé par le chanteur Brice le vendredi, des colliers de fleurs et des cocktails lors de notre **soirée Hawaï** du samedi, ainsi qu'un peu de nostalgie et de la bonne musique pour danser toute la nuit du dimanche au lundi lors de notre **soirée années 80/90** : la recette parfaite pour un week-end parfait qui a su, nous semble-t-il, ravir tant les jeunesses voisines qu'un bon nombre d'entre vous, que nous remercions pour le soutien infaillible et l'entrain intarissable.

Et le reste de l'année ? Des tournois de volley ou de pétanque, des entraînements pour être encore meilleurs lors de ces derniers, la formation d'une équipe de tir à la corde qui commence, elle aussi, à s'exercer et des apéros, des sorties, un week-end à ski, beaucoup de soirées et de temps précieux passés ensemble, vêtus de nos t-shirts rouges arborant fièrement le logo de **notre candidature pour le Giron du Nord 2023**. Car oui, le temps passe, les plans, l'organisation, les projets, les idées et les commissions se précisent et notre motivation perdure, plus solide que jamais. Le chapiteau sur notre futur char pour les cortèges de cet été commence gentiment à prendre forme et nous n'espérons qu'une chose : qu'un

chapiteau, bien plus grand, pourra se dresser dans notre beau village, au centre d'une place de fête magique, l'été prochain.

Mais il nous faut être encore un peu patients : nous ne saurons que **fin août** si les terres de Pomy accueilleront le plus beau de tous les cirques et si nous aurons la chance, après en avoir tant parlé, de l'organiser, ce fantastique Giron.

VOYAGE, VOYAGE….

Après deux ans d'attente et d'annulations à répétitions, le Covid semble avoir fait ses valises (du moins, on l'espère…), et nous avons donc également pu (enfin !) faire les nôtres.

Et c'est en direction des **terres égyptiennes** que dix-huit d'entre nous ont eu la chance de s'envoler !

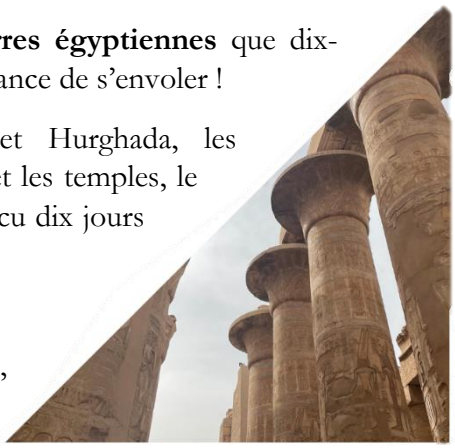

Entre Le Caire, Louxor et Hurghada, les pyramides, le Nil, le Sphinx et les temples, le bar dans la piscine, la mer Rouge et le buffet à volonté, nous avons vécu dix jours incroyables sans les voir passer.

Du quad dans le désert, du snorkeling, une baignade avec les dauphins, du beach-volley, un cours de « belly dance », des fous rires, des cocktails à volonté, des coups de soleil, des tatouages en forme de pomme sur plusieurs chevilles et des soirées endiablées dont certains souvenirs sont, on l'avoue, un peu flous ne sont qu'un bref aperçu des centaines d'aventures complètement « **faisandées** », comme l'ont répété à peu près cinquante-six mille fois les garçons durant le voyage, qui resteront gravées dans nos mémoires à jamais.

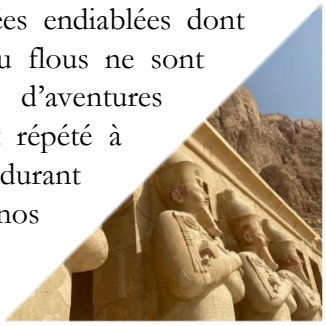

Bref, on ne voudrait qu'une chose : y retourner !

ET SINON, QUOI DE PRÉVU POUR LA SUITE ?

Après la cinquième édition de notre **soirée H** où, deux ans après la dernière fois où nous avions revêtu nos costumes d'infirmières et de chirurgiens, nous avons à nouveau pu soigner les âmes de nombreux fêtards assoiffés à coup de shots en seringues à la fin du mois de mai, nous organisons un **tournoi de volley le 18 juin** prochain. Et il est encore temps pour les plus sportifs d'entre vous de vous inscrire et, pour tous les autres, de réserver la date dans votre agenda, afin de venir manger un petit quelque chose ou boire une petite bière sur place, en espérant que le temps sera meilleur que l'année passée où de nombreux courageux se sont renvoyé la balle sous une pluie battante.

Comme chaque année, nous serons également là le **premier août** afin de vous servir de délicieuses grillades et salades, offertes par la Municipalité.

Par ailleurs, cette année n'est pas comme les autres puisque nous fêtons un anniversaire très spécial : les **90 ans de la Jeunesse**. Le **week-end du Jeûne, du 16 au 18 septembre**, sera donc l'occasion de célébrer cela, avec un **souper** le vendredi, une **soirée Hawaï** le samedi soir, des activités en journée le dimanche qu'il reste encore à définir et une **soirée 80/90's** pour bien terminer. Nous n'avons qu'un seul conseil à vous donner : sortez votre agenda, bloquez ces trois journées et suivez-nous sur les réseaux sociaux afin d'obtenir de plus amples informations sur les fantastiques activités auxquelles vous pourrez participer, petits et grands, jeunes et moins jeunes.

Enfin, pour finir cette année en beauté et commencer la suivante de la meilleure des manières, après avoir été contraints de l'annuler deux années de suite à cause des normes sanitaires, nous vous attendons nombreux pour un **Nouvel An** magique dans le monde d'Harry Potter. Préparez donc vos plus belles robes de sorciers et vos baguettes pour venir faire la fête !

MAIS ENCORE ? LOCATION DE CAQUELONS ET DE TABLES

Nous profitons de ce petit article pour vous informer également que, si l'envie vous prend de manger chez vous une bonne fondue chinoise, nous **louons des caquelons** (7CHF le kit, une affaire !) (**Pauline Burdet – 076 804 26 02**) et, si vous voyez les choses en grand et prévoyez de le faire à plusieurs, nous louons aussi **des tables avec des bancs** (et ce sera même gratuit pour vous, chers habitants !) (**Nolan Roulier – 078 732 50 22**). Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à les contacter.

UN DERNIER MOT POUR LA FIN ?

Oui, c'était court (ou pas), mais, comme vous l'aurez compris, de nombreuses occasions vous attendent pour fréquenter les membres de notre belle Jeunesse. Et si tu lis ça et que tu as 16 ans, que tu as quitté les bancs de l'école et que nous rejoindre, organiser des soirées, faire du sport et beaucoup de soirées avec nous te fait rêver, c'est avec un immense plaisir que nous t'accueillons pour faire de ton rêve une réalité. Si tu es intéressé, tu peux donc nous contacter et réserver dans ton agenda le **13 août** au soir, date de notre future assemblée. On se réjouit de faire ta connaissance et promis, on est super sympa !

Au plaisir de vous croiser prochainement,

Votre Jeunesse préférée.

La présidente, **Marine Roulier** (078/903.03.60)

La secrétaire, **Noa Sandiano** (078/892.37.04)

Article écrit par Oriane Widmer